

Interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais: l'appel à une entreprise zurichoise est la preuve d'une préméditation».

Sans attendre le délai de recours de trente jours, le Conseil administratif de la Ville de Genève a fait abattre immédiatement les arbres de la plaine de Plainpalais pendant les vacances d'octobre.

La société zurichoise qui a abattu ces arbres comprenait plusieurs véhicules et bûcherons. Il était impossible de les réserver un ou deux jours avant cette sinistre intervention.

Depuis combien de semaines et de mois la Ville de Genève a-t-elle réservé cette société zurichoise afin qu'elle vienne détruire les arbres de la plaine de Plainpalais?